

## TAXE d'APPRENTISSAGE 2021

Merci de remettre cet imprimé à la personne chargée du paiement de la taxe d'apprentissage dans votre entreprise

### Loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel – 5 septembre 2018

Le taux de taxe d'apprentissage s'élève à 0.68% de la masse salariale, à l'exception de celles implantées en Alsace et en Moselle qui bénéficient d'un taux réduit à 0,44 %. Elle se compose de deux parts :

- La première part (ancien « quota ») qui représente 87% de la taxe, est uniquement réservée au financement de l'apprentissage. L'entreprise s'en acquitte via son opérateur de compétences (OPCO) qui reverse ensuite à France Compétence. En fonction des effectifs et selon le coût-contrat fixé par la branche, le CFA Epure recevra une dotation financière.

- La seconde part, (ancien « hors-quota »), dite « le solde de la taxe d'apprentissage » représente 13 % de la taxe. Elle est réservée au financement des formations initiales technologiques et professionnelles (hors apprentissage) ainsi qu'à des organismes spécialisés dans l'orientation ou l'insertion professionnelles. L'entreprise doit la verser directement à l'établissement de son choix.

Ainsi vous devez vous acquitter de la taxe d'apprentissage sur la part des 87 % via votre opérateur de compétences (OPCO).

### Puis, 2 cas sont possibles

En plus, et au plus tard le 31 Mai 2021, vous pouvez décider de soutenir la formation de notre choix en affectant les 13% directement

- **Sous forme d'un versement à l'IUT d'Aix Marseille** Code UAI 0134061 U
  - par chèque de préférence à l'ordre de « Agent comptable AMU »,
    - notez au dos du chèque : **Dpt GMP – Licence Pro MIA**
    - adresse d'expédition du chèque : IUT d'Aix-Marseille – Lic Pro AERO - 413, av. Gaston Berger 13625 Aix-en-Provence Cedex 01
  - par virement bancaire à l'agence comptable d'Aix-Marseille Université (AMU) - RIB ci-dessous
    - motif du virement : **TA pour Dpt GMP – Licence Pro MIA**
    - envoyer une copie du justificatif de virement par mail à [françoise.bonnardel@univ-amu.fr](mailto:françoise.bonnardel@univ-amu.fr)

### COORDONNEES BANCAIRES

TRESOR PUBLIC		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
		PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	
<small>Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)</small>			
Identifiant national de compte bancaire - RIB			
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
10071	13000	00001020067	80
Domiciliation			
TPMARSEILLE			
Identifiant international de compte bancaire - IBAN			
IBAN (International Bank Account Number)			
FR76	1007	1130	0000 0010 2006 780
			BIC (Bank Identifier Code)
			TRPUFRP1
TITULAIRE DU COMPTE :			
AGENCE COMPTABLE AMU		UNIV D'AIX MARSEILLE	

- **Sous forme de subvention matérielle auprès du CFA Epure Méditerranée** Code UAI 0133489 X
  - Si vous avez du matériel qui présente un intérêt pédagogique (ordinateurs, matériel de TP), votre don vient en déduction du montant de taxe d'apprentissage à verser (seulement sur la part des 13%).
  - Merci de me contacter directement [françoise.bonnardel@univ-amu.fr](mailto:françoise.bonnardel@univ-amu.fr)

Dans les 2 cas, l'organisme bénéficiaire vous transmettra le reçu libératoire.

**Un grand merci pour votre soutien au profit de nos dispositifs de formation.**